

23 septembre 2025

160

- > Prescripteurs de médicaments d'exception
- > Pharmaciens propriétaires

Remboursement des médicaments biosimilaires Aflivu et Yesafili

À partir du **25 septembre 2025**, les médicaments biosimilaires Aflivu et Yesafili seront inscrits à la [Liste des médicaments](#). Ils seront remboursés aux personnes assurées qui détiennent une autorisation de paiement pour le médicament **Eylea**. Ainsi, le prescripteur **n'a pas à transmettre** de nouvelle demande pour Aflivu et Yesafili.

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)